

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 25 MAI 2020**

**Présents** : Monsieur Eric BERLIVET, Madame Clémence QUELENNEC, Monsieur Didier RICHARD, Madame Virginie FONTANEY, Monsieur Eric KUCZAL, Madame Christine KONICKI, Monsieur Alain SOWA, Madame Sylvie MENDES, Monsieur Gilles REYNAUD, Madame Louise DEFOUR, Monsieur Alexandre FAURE, Madame Suzanne AYEL, Monsieur Serge BONNET, Madame Mireille FAURE, Monsieur Philippe MONOD, Madame Séverine FRANCON, Monsieur Benoit DANSE, Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Monsieur Christophe GALLIEN, Madame Annie FAURE, Madame Marie-Hélène NEYRET, Monsieur Jacques CORVISART DE FLEURY, Madame Josiane BERGER, Monsieur Franck POVEDA, Madame Hélène FAVARD-WANDER, Monsieur Pascal JALIGOT

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Bernard FONTANEY à Madame Marie Thérèse SZCSECH

**Absent** : Madame Pierrette GRANGE, Monsieur Olivier BROUILLOUX

**Nombre de conseillers effectivement présents : 26**

**Nombre de participants prenant part au vote : 27**

---

**ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Après l'appel des nouveaux conseillers, monsieur le maire déclare qu'il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Il demande à l'assemblée quelles sont les candidatures et propose celle de Monsieur Gilles REYNAUD, le nom de Gilles REYNAUD est mis au vote.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
NATURELLEMENT ROCHE LA MOLIERE	25	25		
ENSEMBLE S'UNIR POUR ROCHE	2	2		
ROCHE AUTREMENT	2			

**Monsieur Reynaud est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.**

---

Monsieur le maire prononce un mot d'accueil (cf. annexe 1) et rappelle que, compte tenu de l'actualité sanitaire, la séance se déroulera, exceptionnellement à huis-clos. La séance sera filmée et retransmise sur les plateformes de communication numérique de la ville.

Monsieur BERLIVET ouvre la séance en remerciant, les élus entrants et sortants pour leur investissement, ainsi que les agents de la ville, ayant répondu présents au cours de cette crise sanitaire.

Monsieur le maire lit la charte de l' élu à l'assemblée délibérante, et donne ensuite la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame DEFOUR.

Madame DEFOUR (cf annexe 2) remercie les élus entrants et sortants et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Elle salue, aussi tous les électeurs qui se sont rendus aux urnes le 15 mars.

Puis, rend hommage à des figures fortes de la ville, disparues lors de la mandature précédente.

Enfin, elle annonce l'élection du prochain maire de la ville et détaille la procédure de ce vote à bulletins secrets.

Monsieur Gilles REYNAUD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre FAURE et Madame DEFOUR seront, respectivement, assesseurs en qualité de plus jeune membre et de doyenne de l'assemblée.

---

**DELIBERATION N° DEL- 2020-05-008**  
**ELECTION DU MAIRE**

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Madame la Présidente appelle les candidatures au poste de Maire.

Après appel de candidatures, il est procédé au vote.

Il est proposé le nom de Monsieur Berlivet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls :4
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 13

**Eric BERLIVET ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire.**

---

Monsieur BERLIVET reprend la présidence de l'assemblée et prononce son discours de politique générale, ses vœux et projets pour ce futur mandat (cf annexe 3)

---

**DELIBERATION N° DEL- 2020-05-009**  
**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 postes d'adjoints.

Il est proposé la création de sept postes d'adjoints.

La création de sept postes d'adjoints est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nombre d'adjoints à sept.

Pour : 25

Abstention : 2

Contre : /

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité la présente délibération.

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
NATURELLEMENT ROCHE LA MOLIERE	25	25		
ENSEMBLE S'UNIR POUR ROCHE	2			2
ROCHE AUTREMENT	2			

---

**DELIBERATION N° DEL- 2020-05-010**  
**ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à sept.

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants, s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est, dès lors, procédé aux opérations de vote, dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, la liste des candidats suivants est déposée :

- 1<sup>ER</sup> ADJOINT : DIDIER RICHARD
- 2<sup>EME</sup> ADJOINT : VIRGINIE FONTANEY
- 3<sup>EME</sup> ADJOINT : SYLVIE MENDES
- 4<sup>EME</sup> ADJOINT : ERIC KUCZAL
- 5<sup>EME</sup> ADJOINT : ALAIN SOWA
- 6<sup>EME</sup> ADJOINT : CHRISTINE KONICKI
- 7<sup>EME</sup> ADJOINT : GILLES REYNAUD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 13

A obtenu :

- Liste NATURELLEMENT ROCHE LA MOLIERE : 25 voix

## DECISION

La liste ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1<sup>ER</sup> ADJOINT : DIDIER RICHARD
- 2<sup>EME</sup> ADJOINT : VIRGINIE FONTANEY
- 3<sup>EME</sup> ADJOINT : SYLVIE MENDES
- 4<sup>EME</sup> ADJOINT : ERIC KUCZAL
- 5<sup>EME</sup> ADJOINT : ALAIN SOWA
- 6<sup>EME</sup> ADJOINT : CHRISTINE KONICKI
- 7<sup>EME</sup> ADJOINT : GILLES REYNAUD

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 25

Abstention : 2

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
NATURELLEMENT ROCHE LA MOLIERE	25	25		
ENSEMBLE S'UNIR POUR ROCHE	2			2
ROCHE AUTREMENT	2			

---

### **DELIBERATION N° DEL- 2020-05-011** **RECRUTEMENT D'UN COLLABORATEUR DE CABINET**

L'ampleur, la diversité et la technicité requises pour conduire les dossiers, actuellement en cours sur la commune, conduisent Monsieur le Maire à demander la création d'un emploi affecté spécialement à une fonction de collaborateur de cabinet.

Il est proposé de créer cet emploi en application des dispositions des articles 110 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de l'article 136 de cette même loi et du décret du 16 décembre 1987 relatif aux conditions d'emploi des collaborateurs de cabinet à compter du 25 mai 2020.

Conformément aux dispositions des articles cités ci-dessus, les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard, en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté.

Ce poste sera pourvu par un agent non titulaire comme le prévoient les décrets du 16 décembre 1987 et du 15 février 1988.

Le montant de la dépense sera prélevé sur le chapitre 012 correspondant aux frais de personnel du budget communal, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 7 du décret susvisé.

En conséquence, il est demandé aux membres de l'équipe municipale :

-d'autoriser la création d'un poste de collaborateur de cabinet du maire pour la durée résiduelle du présent mandat,

-d'autoriser le remboursement des frais engagés par le collaborateur de cabinet pour ses déplacements.

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 25

Abstention : 2

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
NATURELLEMENT ROCHE LA MOLIERE	23	23		
S'UNIR POUR ROCHE	2			2
ROCHE AUTREMENT	2			

---

Monsieur Stéphane FRECON prend la parole pour assurer à tous les élus qu'il sera présent comme référent pour cette nouvelle mandature.

Monsieur le maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Monsieur JALIGOT de la liste « ensemble s'unir pour Roche » demande à prendre la parole et annonce qu'il souhaite démissionner de ses fonctions et s'en explique (cf. Annexe 4)

Puis Madame FAVARD de la liste « Ensemble s'unir pour Roche » prononce quelques mots pour saluer la nouvelle mandature, leur souhaite courage pour ces six prochaines années et espère que les nouveaux élus auront la maturité nécessaire pour siéger et prendre les bonnes décisions.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h00.

**Mot d'accueil après l'appel et désignation du secrétaire de séance :**

C'est en ma qualité de maire sortant que je vous accueille ce soir et vous souhaite la bienvenue.

C'est avec émotion que j'ouvre cette séance appelée séance d'installation.

Nous l'attendions ! mais nous comprenons les directives gouvernementales qui ont obligé le 1<sup>er</sup> ministre à **modifier le calendrier électoral**.

Ainsi la loi instaurant l'état d'urgence sanitaire a prolongé les élus sortants dans leur mandat jusqu'au 17 mai minuit.

La circulaire nous autorisant et nous demandant à nous réunir en présentiel pour respecter les votes à bulletin secret exige plusieurs mesures sanitaires que nous avons respectées légitimement.

C'est pourquoi nous avons :

- délocalisé cette séance ici au gymnase de la VARENNE
- fait le choix du hit clos mais avec une diffusion en direct sur la page FB de la ville, comme le précisait clairement la circulaire.

Je voudrais **saluer au nom de tous**, tous les rouchons qui suivent ce conseil municipal via les nouvelles technologies.

Nous les remercions de leur compréhension et leur présence devant leur écran !

Je profite de cette séance pour remercier tous **les élus sortants et entrants** qui sont restés disponibles tout au long de ces longues semaines de confinement.

Remercier aussi sincèrement et très chaleureusement :

- **Le personnel de la ville du CAAS** pour le sens du service au public dont ils témoigné dès le 1<sup>er</sup> jour.
- **L'équipe de direction qui avec des agents volontaires** ont assuré 7 jours /7 et 24h sur 24h la continuité du service.

- Et donner **une mention spéciale** au **personnel de la résidence** qui sous la houlette de son directeur a tout mis en œuvre pour protéger nos aînés et leur famille.

Cette période sans précédent a été une preuve pour tous.

Mais tout au long de cette crise inédite, **la solidarité** qui est ancrée au plus profond de nous-même a guidé notre action collective avec

- Livraison de repas,
- Service d'aide pour les courses,
- Accueil des enfants des publics cibles en périscolaire,
- Livraisons de masques pour nos aînés.... Et j'en oublie certainement.

Faisant partie des **30 143 communes dont le conseil municipal a été élu dès le 15 mars**, nous pouvons **désormais reprendre, progressivement, la vie municipale.**

La période qui s'ouvre à nous **représentera un défi important**, nous devons savoir nous adapter pour participer à la relance de notre pays.

Avant de laisser la présidence de cette assemblée à notre doyenne : Louise Defour, **il me revient de vous faire lecture de la charte de l'élu.**

## Discours d'installation du Conseil municipal 2020/26

Lundi 25 mai 2020 – gymnase de la Varenne

### Intervention de Louise Defour, doyenne de l'assemblée

Mes chers collègues,

Mesdames et messieurs qui nous suivez, dans les circonstances sanitaires que l'on connaît, via les réseaux.

Permettez-moi avant toute chose, de **remercier le maire et les élus sortants** qui quelques jours après le scrutin des municipales ont, par la loi instaurant l'état d'urgence sanitaire, **été prolongés dans leur fonction élective** jusqu'au 18 mai.

**Merci à eux** pour avoir assuré cet engagement et tout mis en œuvre pour accompagner tous les rouchons dans une période inédite et sans précédent.

En débutant cette séance d'installation, je voudrais saluer les collègues qui ont fait le choix personnel de ne pas poursuivre leur engagement municipal et les remercier pour leur participation au sein de l'assemblée délibérative dernière.

Merci aussi à l'ensemble des agents de la ville et du CCAS qui sous l'autorité de notre Directeur Général des Services, Alain ARNAUD, accompagnent avec professionnalisme et souvent dévouement les élus dans l'exercice de leur mandat.

L'heure est venue maintenant de souhaiter la bienvenue à tous les // aux 14 nouveaux entrants

Clémence Quelennec , Sylvie Mendes, Alexandre Faure, Serge Bonnet, Philippe Monod, Séverine Françon, Benoit Danse, Christophe Gallien, Annie Faure, Marie-Hélène Neyret, Jacky Corvisart, Josiane Berger, Franck Poveda et Pascal Jaligot.

Je sais que vous tous, attendiez cette séance avec impatience. Vous voilà installés au service de notre territoire.

Ce soir, dans un contexte très particulier, s'ouvre officiellement une nouvelle mandature et c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que je préside ; en qualité de doyenne et ce pour la seconde fois ce début de séance d'installation.

Après un temps de débat électoral qui fait la légitimité de notre démocratie, j'émetts le vœu que cette **nouvelle assemblée reste exemplaire**. Que chacune et chacun, majorité comme minorité, puisse s'exprimer dans le **plus grand respect et avec un seul objectif** : l'intérêt collectif et le bien-être de notre population.

Le 15 mars dernier, les Rouchons ont accordé leur confiance à la liste « Naturellement ROCHE LA MOLIERE » conduite par Eric BERLIVET lui offrant ainsi 25 sièges.

Je voudrais au nom, des colistiers élus et non élus, les remercier pour cette confiance que **nous n'oublierons jamais** et que **nous saurons, par notre action, leur rendre**.

Oui, je le dis en toute confiance notre volonté « **d'agir au quotidien et pour tous** » **reste et restera** notre leitmotiv.

Cette confiance accordée le 15 mars à la liste d'Éric, prouve ô combien l'ADN de notre équipe répond **aux attentes de notre population**.

Je souhaite de tout mon cœur que **la marque de fabrique, si chère à ERIC**, basée sur :

- La proximité,
- L'efficacité,
- Le bien vivre ensemble

perdure encore longtemps et anime chaque élus de cette assemblée tout au long de ses 6 prochaines années.

Avant de procéder à l'élection de notre futur maire, je voudrais rendre hommage et avoir une pensée toute particulière pour notre ancien collègue : **José Pestana** qui A, avec nous, parcouru un bout de chemin avec tout le dévouement qu'on lui reconnaissait. Il sera toujours présent dans nos esprits.

Je pense aussi à notre amie Marinette BERGER qui s'est beaucoup investie dans vie communale

Et, si vous me le permettez, je voudrais aussi associer à cet hommage Daniel qui après un mandat d'élus a préféré **poursuivre son engagement au service des autres** dans un domaine qui était sa vie : le foot.

Daniel soutenait l'action d'Éric et de l'équipe municipale. C'est avec cœur qu'il avait apporté son regard à la construction du terrain synthétique qui depuis quelques semaines porte son nom.

D'où il est, je sais qu'il veillera sur notre action.

**« L'heure est venue de procéder à l'élection du Maire.**

**Je vous rappelle qu'il s'agit d'un vote à bulletins secrets, à la majorité absolue. Trois tours sont possibles.**

**Le secrétaire du scrutin est M ....., qui vient d'être élu secrétaire de séance et deux assesseurs qui sont le membre le plus âgé de l'assemblée, à savoir Madame Louise DEFOUR, et le plus jeune membre de l'assemblée, à savoir Monsieur Alexandre FAURE.**

**Monsieur Alexandre FAURE sera chargé de passer devant chacun des membres de l'assemblée afin qu'ils déposent leur bulletin dans l'urne.**

**Je vais donc prendre note des membres qui se portent candidats pour le poste de Maire dans la commune de Roche la Molière.**

**Qui se porte candidat ? et qui souhaite prendre la parole ?**

## DISCOURS D'INVESTITURE 2020/206

Chers collègues,

**MERCI ..., MERCI DU FOND DU CŒUR POUR VOTRE CONFIANCE !**

Le moment que nous vivons ce soir, est un moment **fort** et un moment **singulier**.

C'est avant tout une **satisfaction personnelle** et permettez-moi de saluer et de remercier mes proches, ma compagne et plus particulièrement mes enfants Chloé, Hugo, Louis et Rose qui me soutiennent au quotidien et qui acceptent les sacrifices que la fonction exige parfois.

Maire, reste le **plus beau mandat électif**.

C'est le mandat de :

- La **proximité**
- Du **contact humain**,
- De **l'action concrète et des réalisations** qui se voient et qui se touchent.

Comme tu l'as si bien dit, Louise, **notre marque de fabrique** est en pleine adéquation avec ce que nos habitants attendent de leurs élus !

Au moment où le discrédit touche souvent **et à tort** l'ensemble de la classe politique, les français témoignent encore un attachement à la relation qui les lient- de près ou de loin - avec leur maire.

C'est, je crois, l'un des piliers qui subsistent dans notre pacte républicain et cette écharpe tricolore en est l'incarnation.

L'émotion que je ressens est aussi une émotion collective : Je veux m'adresser aux 28 élus qui composent, aujourd'hui, cette assemblée : notre responsabilité est grande, la période sans précédent que nous traversons, nous rappelle une nouvelle fois - ô combien - la place de l'élu local est primordiale pour le quotidien de chacun.

Permettez-moi aussi de rendre hommage à mes 28 colistiers avec une pensée particulière aux 4 qui ne siègent pas :

Virginie BONY, Didier METAIS, René MARTIN et Pierre PERRONNET.

Merci à eux pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps ni leur énergie.

Je suis fier de vous compter à mes côtés : Vous êtes tous rouchons engagés et solidaires.

Je suis convaincu aussi que nous saurons, très vite mettre notre énergie collective et nos compétences personnelles au service des rouchons.

Je sais aussi que ce soir que 29 cœurs battent :

- **Battent par émotion**, car une première entrée au conseil municipal est toujours un « grand moment »
- **Battent aussi** par l'envie d'agir au service de tous.

Je le dis en toute confiance, nous **serons aux rendez-vous pour répondre**, en conscience et en responsabilité, à tous les défis et aux besoins de nos habitants.

Nous assumerons **nos choix et nos responsabilités**.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer au cours de la campagne, le mandat qui s'ouvre s'inscrit **pleinement** dans la continuité :

- Nous ne ferons pas table rase du passé,
- Nous n'allons pas détruire ce que d'autres ont construit.
- Nous n'allons pas défaire pour le plaisir de refaire !

Je tiens dans ce **moment singulier** que représente l'installation de notre assemblée rendre hommage à mes prédécesseurs qui avec leur sensibilité mais toujours avec passion et dévouement, ont géré les destinées de notre commune.

Et comme Louise l'a si bien dit, j'ai une pensée très forte pour mon ami José PESTANA que la maladie a emporté trop tôt et trop vite.

Je tiens aussi m'adresser à mes adversaires d'hier, qui aujourd'hui sont mes collègues même si je sais qu'il leur arrivera, **parfois**, d'être critique à mon égard !

A nos concurrents de l'élection, je voudrais leur dire que la **démocratie c'est le débat**.

Sachez que je suis fier de présider un conseil municipal où diverses sensibilités sont représentées.

Votre présence, dans cette enceinte, est **une force pour notre vie républicaine**. Je veillerai particulièrement à ce que la libre expression de tous soit garantie.

Je ne peux oublier, à cet instant, l'ensemble des employés municipaux. Le principe de notre administration, c'est la continuité républicaine.

Je le sais - **et tout cela s'est encore vérifié ces dernières semaines**, leur professionnalisme, leur sens du service au public est une réalité.

J'ai été **heureux de travailler avec eux** les six dernières années.

Cher Alain Arnaud, je vous demande en votre qualité de DGS de leur témoigner toute **ma reconnaissance** et de **toute ma disponibilité** à leur égard.

Pour reprendre une expression très journalistique : le 15 mars les urnes ont parlé !

La confiance accordée par **1 816 électeurs** rouchons à la liste que je conduisais est un beau résultat malgré un contexte sanitaire particulier.

Ce résultat **est avant tout** pour moi, et tous mes colistiers, le **témoignage de la reconnaissance**.

En remerciant les 3 217 personnes qui se sont déplacées aux urnes le 15 mars, je voudrais leur assurer de toute ma détermination à être **le Maire de tous** !

Le résultat que ma liste a obtenu, et que **je refuse** de considérer **comme un chèque en blanc**, est celui de **l'encouragement**.

Encouragement à poursuivre notre action pour faire de ROCHE LA MOLIERE, **la ville du bien vivre** !

A travers le projet que nous avons **porté et présenté** aux rouchons nous avons incarné le désir d'avenir.

La ville a changé, il faut maintenant continuer.

Aujourd'hui, très solennellement je voudrais prendre 3 engagements devant vous.

#### **LE 1<sup>ER</sup> : Celui de la disponibilité et de l'écoute.**

Je resterai disponible pour tous, comme je l'ai été depuis avril 2014.

Les adjoints que je nommerais dans quelques minutes et les conseillers délégués que je désignerai dans quelques jours, ont pris eux aussi cet engagement car je le redis il n'y a pas de mandat municipal sans proximité.

#### **Le 2<sup>e</sup> : Celui de la rigueur et de la transparence**

Nous poursuivrons à gérer la commune avec la plus **grande rigueur pour les finances publiques**.

L'argent que nous dépensons est votre/notre argent et nous ne devons jamais l'oublier.

La culture de l'économie, de la rationalisation ou de la mutualisation des dépenses doit être une valeur partagée par tous les membres de l'équipe municipale.

#### **Le 3<sup>e</sup>, enfin, Celui du bien vivre ensemble**

Pour réussir ce défi si cher à chacun d'entre nous, il est de notre responsabilité d'élus de trouver le « bon dosage » pour parvenir à une **cohésion territoriale harmonieuse et équilibrée**.

Nous devons être **le partenaire efficace** avec tous les acteurs impliqués dans la vie locale :

- Acteurs sociaux éducatifs,
- Acteurs institutionnels
- Acteurs associatifs
- Et je ne peux oublier **les acteurs économiques**. ACCOMPAGNER les porteurs de projets reste ma priorité. Sans activité économique (industrielle, artisanale ou commerciale), c'est moins de richesse, et pas d'emploi.

Nous devons donc nous mobiliser au côté de la Métropole pour que l'offre d'emploi puisse satisfaire au maximum la demande !

Voilà très brièvement **la feuille de route** qui est la nôtre !

A **Chacune et à chacun**, ici autour de cette table, mais aussi à **tout le public qui nous suis** - par obligation - via **les réseaux sociaux** et encore à tous les rouchons, je voudrais le dire que ce deuxième mandat sera l'expression **d'agir chaque jour qui passera pour le bien de tous**.

Je serai le maire des **conditions**, que j'espère optimales, de **circulation et de stationnement**. Il en va de l'attractivité commerciale et marchande de notre centre-ville.

Je serai le maire attaché à **l'embellissement et au cadre de vie de notre territoire**, du centre-ville comme des quartiers : conserver l'esprit village dans un habitat renouvelé est une priorité de la 1ère heure qui me tient à cœur. Toutes les actions que nous mènerons prendront en compte les questions liées à l'accessibilité et l'environnement.

Je serai le maire de **la sécurité**. Car sécurité et tranquillité publiques sont bien les premières de nos libertés.

Je serai le maire de **la solidarité, du bien vivre ensemble** :

Deux valeurs que nous pouvons que **co-construire PRINCIPALEMENT** avec les bénévoles associatifs que salue et remercie.

L'action **au public** ne peut s'arrêter aux portes de la mairie.

Je mesure tous les talents qu'ils déploient.

Je m'engage à les soutenir et à les consulter, encore plus, pour que nos efforts conjugués représentent **une véritable valeur ajoutée pour notre commune et ses habitants**.

En me tournant vers toutes celle et ceux qui vont m'accompagner tout au long des six prochaines années, je voudrais leur dire en toute simplicité que :

**La tâche est grande mais passionnante.**

Sachons rester humbles, **n'oublions jamais grâce à qui nous sommes là ce soir.**

Le mandat local est une composante de notre organisation républicaine.

Par **le mandat que nous commençons ce soir**, nous représentons et nous honorons la République.

- Notre responsabilité est immense.
- Notre manière de faire et notre manière d'être doivent refléter sans cesse
  - **Notre république** avec ses valeurs, ses lois fondamentales, et toutes les institutions qui l'animent
  -
- Et
- **Notre devise** « liberté, égalité, fraternité »

Vive la République,

Vive la France,

Vive Roche la Molière !

Merci !

**Eric BERLIVET**

**Le 25 MAI 2020**

Pascal Jaligot  
15 Rue Jean Monnet  
42230 Roche La Molière

Mairie de Roche La Molière  
2 Rue Gambetta  
42230 Roche La Molière

Roche, le 25 Mail 2020

Objet: démission du Conseil Municipal

Lettre remise en main propre

A l'attention de Monsieur Le Maire

Je vous demande de prendre acte de ma démission du Conseil Municipal suite à son installation de ce jour.

Vous trouvez ci-dessous les raisons motivants ma décision :

. Le 15 Mars 2020 le premier tour des élections municipales a été organisé dans un contexte particulier et de ce fait 58 % des électeurs se sont abstenus.  
Votre liste a été élu avec certes 56 % des bulletins exprimés mais avec seulement 23 % des inscrits ce qui est une première dans notre commune et ne vous apporte qu'une légitimité toute relative.

On constate d'ailleurs au niveau national un nombre de recours significatif afin de faire annuler cette élection qui n'a été qu'un déni de démocratie.

Il faut également signaler que selon certains critères de communes, les élections sont annulées en cas de non obtention d'au moins 25 % des inscrits ce qui est le cas dans notre ville.

Mon point de vue s'applique également à notre liste puisque nous n'avons réuni que 7 % des inscrits. J'aurai d'ailleurs souhaité une démission collective de notre groupe afin de ne pas cautionner ce simulacre d'élection.

Ce n'est donc pas avec un esprit sectaire que je prends cette décision mais bien pour, à mon modeste niveau, faire ressortir que le résultat de ces élections du 15 Mars ne sont pas légitimes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes salutations.

Pascal Jaligot

